

Pôle Technique

N° ARR.2022.0464

Espaces Publics//ST



ARRETE DU MAIRE

ARR.2022.0464 - Arrêté portant réglementation sur la circulation lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2022.

Le Maire de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2213-1. et L.2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article R 417-10 § II 10° du Code de la Route,

Vu la manifestation du 11 novembre 2022, sur la place de la Libération à MONTIGNY-LES-CORMEILLES,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement (des 2 côtés de la voie) de tout véhicule, sauf ceux nécessaires (services de secours, pompiers et police), seront interdits rue Jacques Verniol entre la Place de la Libération et l'allée Gascogne, le **vendredi 11 novembre 2022 de 8h00 à 14h00**,

ARTICLE 2 : Afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des personnes présentes :

- La circulation de tout véhicule, sauf les véhicules nécessaires au bon déroulement de la manifestation (services communaux, pompiers, police) sera interdite entre la Place de la Libération et l'allée Gascogne,
- Une déviation sera mise en place par la rue du Général de Gaulle,

ARTICLE 3 : Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront faire l'objet d'une mise en fourrière en application de l'article R 417-10 § II 10° du Code de la Route,


ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire relative à ces interdictions sera mise en place par le service des Fêtes et Cérémonies,

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire de Police et tous les agents de la force publique (police nationale et police municipale), sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le délai de recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent est de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles, le 7 novembre 2022

MIS en ligne sur le
site internet de
la ville le
16/11/2022

P/Le Maire,
Jean-Noël CARPENTIER

Marcel SAINT AUBIN
Maire-adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme
et au Cadre de Vie